

Comment résilier un contrat de complémentaire santé?

écrit par Marine de la Clergerie | 02/11/2020

La loi 2019-733 élargit les supports de notification de résiliation mis à la disposition des assurés

Stagiaire et propriété intellectuelle

écrit par Marine de la Clergerie | 02/11/2020

L'insertion d'une clause de cession de droits dans la convention de stage est fortement recommandée.

L'article [L113-9](#) du code de la propriété intellectuelle stipule

« les droits patrimoniaux sur les logiciels et leur documentation créés par un ou plusieurs employés dans l'exercice de leurs fonctions ou d'après les instructions de leur employeur sont dévolus à l'employeur qui est seul habilité à les exercer (...) ».

Cette dévolution automatique des droits ne s'appliquant pas aux logiciels créés par des stagiaires, il est recommandé de vérifier que la convention de stage prévoit bien une cession des droits.

Cette clause de cession de droits devra respecter le formalisme de l'article [L131-3](#) du [Code de la propriété intellectuelle](#).

Références

- [CA Paris, 7 oct. 2005, n° 04/18442.](#)
- [Cour de Cassation, Chambre commerciale, du 25 avril 2006, 04-19.482](#)

COVID-19 et garanties légales

écrit par Marine de la Clergerie | 02/11/2020

Les garanties légales prorogées pendant l'état d'urgence sanitaire

La loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 est entrée en vigueur le 24 mars 2020.

Différentes mesures ont été adoptées et notamment l'adaptation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire.

En particulier, il résulte des différents textes adoptés que si le délai relatif aux garanties légales expire entre le 12 mars et le 24 juin 2020, il sera prorogé jusqu'au 23 août 2020.

Concernant les garanties commerciales, il faut se rapprocher des constructeurs, mais de nombreux professionnels ont fait des annonces dans le sens d'une prorogation des délais de prise en charge au titre de la garantie commerciale.

Références

- LOI n° [2020-290](#) du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
- Ordonnance n° [2020-306](#) du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période

Avocat & Président d'un conseil d'administration

écrit par Marine de la Clergerie | 02/11/2020

La profession d'avocat est désormais compatible avec la fonction de président du conseil d'administration d'une SA

RGPD et sous-traitant

écrit par Marine de la Clergerie | 02/11/2020

clause sous-traitant